



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14390

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2026

ÉDITÉ LE

17/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1991

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
100 000

Raison sociale : SARL D'EXPLOITATION LHERMENIER

1 RUE ANDRÉ CITROEN
72000 LE MANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : 382 745 412 00066

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3240730

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 119665623

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 119665623

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Téléphone : 02 43 85 68 15

Portable : 06 62 91 68 14

Fax :

Site Internet : www.lhermenier.fr

E-mail : rleduc@lhermenier.fr

Responsabilité légale :
LEDUC RICHARD GÉRANT

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/09/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/09/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	10/09/2025
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	19/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	17/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	17/11/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	19/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.